



Arrondissement
de Torcy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 26 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 39
Présents : 30
Excusés : 6
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX JANVIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. NOVAIS - M. DUMONT - Mme TCHOULA NJIA - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. TASD'HOMME - Mme FERNANDES - Mme HEUCLIN - M. FOUBERT - M. LARGIER . Mme TOUPANCE.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. JACQUOT - M. LEMOUCHE.

POUVOIRS :

M. TASD'HOMME	à	M. BORD
Mme FERNANDES	à	Mme PIOT
Mme HEUCLIN	à	M. NOVAIS
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
M. LARGIER	à	M. DUMONT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

N°2026_01_26-13

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Convention de mise à disposition de locaux situés 4 avenue Louis Granet dans le cadre de l'installation d'un centre de santé

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du 24 novembre 2025 portant déclassement des locaux au 4 avenue Louis Granet,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un local, au sis 4 avenue Louis Granet, pour partie sur la parcelle cadastrale AR 424 ; et que ce dernier d'environ 80 m² au rez-de-chaussée, fait partie du complexe sportif « Boisramé »,

CONSIDERANT que ce local est désaffecté et déclassé du domaine public depuis le 24 novembre 2025,

CONSIDERANT la diminution de l'offre médicale et de soins de santé sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que l'ouverture d'un centre de santé par la Fondation Cognacq-Jay depuis octobre 2024 sur un autre local au nord de la commune a permis d'œuvrer à améliorer cette offre,

CONSIDERANT la volonté municipale de poursuivre l'amélioration de cette offre dans l'intérêt communal et l'attractivité du territoire,

CONSIDERANT le renfort de l'offre médicale apportée par un nouveau centre de santé au centre de la ville qui sera géré par la fondation Cognacq-Jay,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention entre la commune et ladite fondation,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 15 janvier 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit entre la commune et la fondation Cognacq-Jay.

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires et à signer la convention ci-jointe et tout document ou avenant éventuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260129-2026_01_26-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 29 janvier 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault